Annexe 2
Association forêt modèle de Provence

Organe de contrôle

- ✓ *Veille au respect des statuts et du règlement intérieur*
- ✓ *Veille à ce que les actions menées soient conformes aux orientations*
- ✓ *Valide les demandes d'adhésion*
- ✓ *Transmet ses observations à l'Assemblée Générale sur le rapport d'activité du Conseil d'Administration*
- ✓ *Peut révoquer au besoin le Conseil d'Administration*
- ✓ *Réalise l'évaluation des actions comme le prévoit le RMFM*

Organe de gestion courante

- ✓ *Etudie les demandes d'adhésion*
- ✓ *Elabore le règlement intérieur*
- ✓ *Définie les orientations*
- ✓ *Elabore le budget, arrête les comptes*
- ✓ *Présente un rapport semestriel au Conseil de Surveillance*
- ✓ *Fixe le montant des cotisations*

Directoire

- Président
- Vice - Président

élit

Bureau

- Secrétaire général
- Secrétaire général adjoint
- Trésorier

élit

Conseil de Surveillance (pour 6 ans)

Membres fondateurs : 3 membres

Membres adhérents : 3 membres
Total 6 membres

une voix = un membre

élit

Approuve :

- ✓ *Le rapport financier*
- ✓ *Le rapport d'activité*
- ✓ *Les comptes de l'exercice et donne quitus aux membres du Conseil de surveillance et du Conseil d'Administration de leur mission*

Conseil d'Administration (pour 6 ans)

Gestionnaires, usagers et acteurs	6 membres
Enseignement et Recherche	3 membres
Collectivités locales	3 membres
Total	12 membres

une voix = un membre

élit

Assemblée Générale

Membres adhérents et fondateurs (collèges)

- Gestionnaires, usagers et acteurs
- Enseignement et Recherche
- Collectivités locales

Chaque membre dispose d'une voix